



# Lou Cougòu

Édition spéciale n°2 Covid-19 - Avril 2020



COVID-19

**CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

**Restons en contact**

sur :  Mairie Bar Sur Loup

ou inscrivez-vous à la newsletter, afin de recevoir toutes les informations communales, sur le site : [www.lebarsurloup.fr](http://www.lebarsurloup.fr)

**En date du 27 mars dernier, le gouvernement a prolongé la période de confinement jusqu'au 15 avril 2020 et il est fort probable que cette mesure soit étendue.**

Une nouvelle attestation de déplacement dérogatoire est indispensable pour tout déplacement. Depuis le 6 avril, un formulaire à renseigner en ligne, comprenant les mêmes données que celles figurant sur le format papier, est possible sur le site du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante : <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

L'attestation de déplacement dérogatoire sous format papier est toujours valable et est disponible sur le site internet [www.lebarsurloup.fr](http://www.lebarsurloup.fr). Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité d'imprimer cette attestation sur l'honneur, vous avez la possibilité de la rédiger sur papier libre.

**ARRÊTONS LES VIOLENCES 3919**

Le confinement à domicile est une mesure qui comporte des risques pour les familles au sein desquelles vit un homme au comportement violent. Beaucoup de femmes (et leurs enfants) se retrouvent aujourd'hui plus que jamais en situation de danger.

En complément du système d'écoute 3919 «Violences Femmes info», les femmes en danger peuvent également donner l'alerte dans les pharmacies grâce à un code secret, «masque 19».

**En cas de danger immédiat, composez le 17 (ou le 112) ou si vous ne pouvez pas téléphoner, envoyez un SMS au 114.**

**Si vous êtes témoin de situations de violences dans votre entourage ou dans votre voisinage, donnez l'alerte !**



## Communication Gendarmerie Nationale

Pour toutes les questions relatives à l'état d'urgence sanitaire et des mesures de restriction de circulation en cours, mais aussi tout autre question d'ordre pénal, vous pouvez

vous connecter à l'adresse suivante : [contacterlagendarmerie.fr](http://contacterlagendarmerie.fr)  
En cliquant sur «Discuter avec la gendarmerie numérique», vous serez directement en contact avec un représentant de la gendarmerie. Près d'une centaine de gendarmes répondent à vos interrogations et vous orientent au mieux, 7j/7 et 24h/24.

## Point sur l'Aide Sociale

Le versement des aides sociales est automatiquement prolongé :

- Le versement des minima sociaux par les C.A.F. et M.S.A. sera assuré et la continuité des droits sera garantie ;
- Les allocataires des minima sociaux (comme le R.S.A. par exemple) sont encouragés à faire leur déclaration par internet ;
- Cependant, toute personne dans l'incapacité de renouveler cette déclaration auprès des services des C.A.F. verra le versement de ses aides sociales automatiquement renouvelé ;
- Les droits à l'allocation adulte handicapés (A.A.H.) et à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (A.E.E.H.) qui arriveraient à échéance seront automatiquement prorogés de six mois.

C.A.F des Alpes Maritimes : 0 810 25 06 10

M.S.A Provence Azur : <https://www.msa.fr/lfy>

## Mesures administratives

➡ Par arrêté préfectoral, l'accès aux massifs forestiers ainsi qu'aux berges des fleuves, canaux et rivières est strictement interdit sur l'ensemble du territoire des Alpes Maritimes.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus, depuis le 22 mars dernier un dispositif de couvre-feu a également été instauré par arrêté préfectoral. Le texte interdit tout déplacement, sauf pour les professions prioritaires, entre 22 h et 5 h du matin « sur le territoire des communes de plus de 10.000 habitants ainsi que des communes du littoral ».

➡ Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 et dans le but de fédérer toutes les volontés qui s'expriment au nom de la solidarité nationale, le Gouvernement vient de lancer la réserve civique Covid-19 #jeveuxaider.

Cette réserve civique fonctionne comme une plateforme de mise en relation entre des organismes qui ont identifié des besoins dans quatre domaines précis (aide alimentaire et d'urgence ; garde exceptionnelle d'enfants de soignants ou de personnels de l'ASE ; lien avec les personnes fragiles isolées ; solidarité de proximité) et des bénévoles qui se portent volontaires via la plateforme [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr).

➡ Vous êtes commerçants, artisans ou autres et l'activation de l'état d'urgence sanitaire vous pénalise fortement. Afin de bénéficier d'un suivi personnalisé et d'être accompagné dans vos démarches, vous pouvez contacter :

- pour les sociétés commerciales, industrielles et de service : Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur au 04 93 13 75 73 / [allocci@cote-azur.cci.fr](mailto:allocci@cote-azur.cci.fr)
- pour les entreprises artisanales : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur au 09 800 806 00 / [assistance06@cmar-paca.fr](mailto:assistance06@cmar-paca.fr)
- pour toutes les autres activités et pour l'ensemble des questions concernant les salariés et les conditions de travail : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi au 04 86 67 32 86 / [paca.continue-eco@direccte.gouv.fr](mailto:paca.continue-eco@direccte.gouv.fr)



# Informations Mairie

## Solidarité

Depuis plusieurs jours, l'ensemble des seniors de la commune a été contacté et le sera encore régulièrement

En cette période très particulière de confinement :

- vous êtes seul et isolé, sans famille à proximité
- vous avez connaissance d'une personne fragile et/ou isolée

De nombreux barois se sont manifestés depuis le début du confinement et une équipe de volontaires peut maintenant se mettre à votre service pour aller faire vos courses, vous livrer, aller chercher vos médicaments, etc, prenez contact avec la mairie au 04 92 60 35 70.



## Incinération des végétaux et Civisme

L'incinération des déchets verts tel que l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures, est interdite.

La crise sanitaire du Covid-19 a entraîné la suspension de la collecte des déchets verts et la fermeture temporaire des déchetteries.

**Les personnes qui possèdent des déchets verts et qui ne pourraient les évacuer doivent faire preuve de civisme et de patience et les stocker temporairement en attendant la reprise du service de collecte ou la réouverture des déchetteries.**

# Informations CASA

## Envinet

Dans le cadre de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 sur le territoire national et du fait de problèmes d'effectifs ou de fermeture de sites de traitement, la direction Envinet est au regret de devoir modifier les collectes de déchets sur la commune du Bar sur Loup à compter du lundi 30 mars, lesquelles seront organisées, jusqu'à nouvel ordre, de la façon suivante :

- les collectes d'ordures ménagères sont maintenues sur tout le territoire de la CASA selon les modalités habituelles ;
- les collectes des emballages et journaux, magazines (bacs jaunes) sont maintenues mais vont devoir être décalées du mercredi au jeudi matin ;
- les collectes de végétaux en porte à porte sont suspendues. Les habitants sont invités à garder les végétaux chez eux, **à ne pas les brûler** et, pour ceux qui le peuvent, à faire au maximum du compostage individuel ou du paillage ;
- tous les sites de compostage collectif sont fermés ;
- le ramassage des encombrants sur RDV est pour l'instant suspendu. **Le dépôt sauvage d'encombrants sur la voie publique demeure totalement interdit.** Nous vous invitons à le garder chez vous en attendant d'une reprise normale de l'activité ;
- la collecte des points d'apport volontaire (colonne en bois ou en acier), de verre, de cartons et d'emballage et journaux magazines, est maintenue.

**Pour la protection de tous, les mouchoirs, masques et gants jetables sont à mettre impérativement dans les ordures ménagères dans des sacs hermétiquement fermés.**

Concernant les déchetteries gérées par Univalom celles-ci sont temporairement fermées aux particuliers. Les professionnels autorisés à poursuivre leur activité, peuvent toutefois se rendre dans les déchetteries de Vallauris et du Cannet.

Pour suivre l'évolution de la situation pour les déchetteries, consultez le site : <http://univalom.fr>

Ces dispositifs sont susceptibles d'évoluer, aussi, pour suivre ces adaptations de services, rendez-vous sur notre site internet : <https://casa-infos.agglo-casa.fr/content/continue-de-service-de-la-collecte>

## Envibus

Depuis mercredi 25 mars, seules les lignes A – 6 – 8 et 10, ainsi que le transport à la demande circuleront, avec desserte prioritaire de l'Hôpital de la Fontonne.

Retrouvez toutes les infos sur le site : <http://www.envibus.fr/alertes-traffic.html>

# Rappel du fonctionnement de la mairie

Dans le prolongement des dernières annonces, la commune a pris une nouvelle série de dispositions. Afin de limiter les déplacements, les services publics municipaux seront organisés jusqu'à nouvel ordre de la manière suivante :

- organisation d'un accueil téléphonique unique à la mairie. Vous pouvez contacter le 04 92 60 35 70, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- la plupart des services sont organisés en télétravail et restent joignables. Dans les cas d'urgence, des rendez-vous en mairie pourraient être organisés ;
- la police municipale garde son activité habituelle et participe aux contrôles des attestations ;
- maintien d'une équipe des services techniques pour réaliser les interventions courantes ainsi que les urgences ;
- si besoin, ouverture d'un accueil unique pour les enfants des soignants n'ayant pas d'autres modes de garde.

**La bibliothèque, le jardin d'enfant, le stade municipal, la Papeterie et l'accès au Sentier du Paradis sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.**

**Merci de respecter toutes les consignes, soyez attentifs à vos voisins, signalez aux services municipaux les cas difficiles dont vous auriez connaissance, en particulier nos anciens. Soyons tous solidaires.**

## Maison des Services au Public

La Maison de Services Au Public itinérante du haut et moyen pays de la C.A.S.A. est fermée au public.

Toutefois, l'accueil téléphonique est assuré de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi, pour cela deux numéros : 04 93 40 22 45 ou 06 07 28 44 23.

## Votre quotidien

Dans les secteurs d'activités autorisés, les commerçants du Bar sur Loup poursuivent leurs services de proximité.

Il s'agit du dépôt de pain La Tour des Délices au 04 83 05 57 85 (fermé le lundi et le jeudi), l'Épicerie Barbieux au 04 93 42 41 04, la Boulangerie Panecasanu Corsu au 09 86 41 83 34, la Supérette Proxy au 04 93 42 39 60, le traiteur de l'Espace Guintran, Les Plats de Marjolaine au 06 30 69 89 94, le dimanche Socc'Appétit sur le square Seytre au 06 25 53 26 49 ainsi que la Pharmacie de l'Orangerie au 04 93 42 41 02 et le Garage Barois au 04 93 42 42 20.

Le Relais Postal de la Supérette Proxy reste ouvert. Vos opérations bancaires postales sont possibles aux bureaux de poste restés ouverts, comme par exemple celui du Rouret.

## Annulations Manifestations

**Rappel : toutes les manifestations prévues en avril sont annulées.**

Si l'état d'urgence sanitaire venait à être prolongé, les événements prévus au mois de mai le seraient aussi, à savoir : Conférence et Concert de l'association Franco Américaine de l'Amiral de Grasse du Bar, Exposition de Mme Cocchi, Commémoration du 8 mai et le Décathlon Jeunes du 16 mai. Nous vous tiendrons informés de la tenue des ces manifestations au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

# Cryptosporidium

## Bonne nouvelle !

Depuis le 20 mars 2020, Le Bar sur Loup n'est plus concerné par les mesures de précautions de l'ARS.

Suite aux derniers résultats des prélèvements, la consommation de l'eau du robinet est autorisée pour tous les usages.

Les actions entreprises ces dernières semaines ont permis de faire sortir la commune du dispositif restrictif. En effet, l'équipement de désinfection aux UV est opérationnel et l'intégralité des équipements (réservoirs et réseaux) a été purgée. Les opérations ont pris du temps compte tenu de la configuration du réseau.

Plus d'information sur le site <http://www.hydrophilis-sophia.fr>